

Affaire suivie par :

Nantes, le 09 juin 2022

Service des risques naturels et technologiques  
Division risques chroniques

Nos réf. : SNRT-2022-0320  
Affaire suivie par : Lucinne Rimbault  
srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 02 72 74 76 30

**Objet : Mise en consultation pour validation de(s) secteur(s) d'information sur les sols (SIS) dans le cadre de la révision annuelle de la liste de SIS**

**PJ :** Annexe 1 : liste et dossier projet SIS

Madame, Monsieur,

En 2018, dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les services de l'État ont identifié en lien avec les collectivités locales des sites répondant aux critères d'intégration au dispositif des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS). Les SIS visent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Votre collectivité a été consultée sur la liste des premiers sites SIS sur votre territoire. L'arrêté préfectoral instituant ces SIS a été signé en juin 2020.

Dans le cadre de la révision annuelle de la liste de SIS, des sites peuvent être ajoutés, modifiés ou supprimés sous réserves de fournir des justificatifs appropriés.

Vous trouverez en annexe 1 le projet de Secteur d'Information sur les Sols, qu'il est proposé d'ajouter à la liste pré-existante, pour le territoire de votre collectivité. Le site ajouté correspond à un site lié à l'ancienne activité minière (extraction et utilisation des stériles). Le site dispose d'une fiche descriptive, jointe à ce courrier.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, votre avis est attendu dans un délai de 2 mois à compter du présent courrier. Une procédure de consultation du public et d'information des propriétaires concernés sera menée en parallèle de cette saisine dans les prochaines semaines.

L'arrêté préfectoral final instituant les SIS dans les collectivités concernées, sera publié en fonction des retours des différentes consultations au cours du troisième trimestre 2022.

**Communauté de communes du Pays-des-Herbiers**  
**6 rue du Tourmiquet**  
**85500 LES HERBIERS**



5 rue Françoise Giroud – CS 16326  
44263 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 72 74 73 00  
Mel : [srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)

Pour rappel, une fois les Secteurs d'Information sur les Sols actés, ces derniers devront être annexés au Plan Local d'Urbanisme ou son équivalent. De plus, tout porteur de projet de construction ou d'aménagement sur un terrain répertorié en tant que SIS devra faire attester de la réalisation d'étude de sols et de mesures de gestion de la pollution associées permettant de s'assurer de la compatibilité entre le nouvel usage projeté et l'état des sols. Enfin, le public sera informé de la création de ces nouveaux secteurs, notamment via leur mention dans les certificats d'urbanisme et dans l'information acquéreur locataire et via leur mise en ligne sur un site internet dédié aux risques ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)).

Des informations complémentaires sur les conséquences des SIS pour l'urbanisme sont consultables sur le site de la DREAL Pays-de-La-Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/consequences-pour-l-urbanisme-a4353.html>.

Pour toutes les questions techniques, le service risques naturels et technologiques de la DREAL se tient à votre disposition : 02 72 74 76 30 – [srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srnt.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice,

Adjointe au Chef du Service  
Risques Naturels et Technologiques



Sophie LAVIGNE

Copies :

- Préfecture de la région Pays de la Loire
- Sous-préfectures
- ARS, ASN, DDT
- UD 85
- Commune concernée par le SIS :
  - Beaurepaire ([mairie@beaurepaire85.fr](mailto:mairie@beaurepaire85.fr))

SIS\_Annexe 1

Annexe 1 – Site potentiel pour intégration de la future base de données sur les SIS en Vendée (85)  
**Communauté de communes du Pays-des-Herbiers**

<b>Nom usuel du site</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Identifiant SIS</b>
Ancien site minier uranifère – La Prée	La Prée	Beaurepaire	SSP06968090101



# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Ancien site minier uranifère - La Prée à BEAUREPAIRE

d202007M  
0920220751  
GUPAK

## Description du établissement

---

Date de dernière mise à jour des informations : 18/11/2021

Nom : Ancien site minier uranifère - La Prée

Adresse : nullLa Prée

Commune principale : BEAUREPAIRE (85017)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 12.0Z - Extraction de minerais d'uranium

Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 07/03/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP06968090101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Ancien site d'extraction de minerais d'uranium exploité de mars 1979 à août 1980. Le site a fait l'objet de travaux miniers (mine à ciel ouvert). A partir de 1981, la mine à ciel ouvert a été mise en eau dans l'attente de travaux d'aménagement..

En 1991, le site a été réaménagé. La mine à ciel ouvert a été comblée par des stériles et produits de décapage. Les stériles en excès ont été stockés au nord de la mine et subsistent encore.

De plus, 19000 tonnes de terre végétale ont été épandues sur le site.

Les écoulements des eaux ont été reconstitués et des clôtures ont été mises en place.

En 1999, le SEPA s'est chargé de l'étude du traitement des eaux provenant des émergences de la mine à ciel ouvert. Les eaux étant de pH trop bas et chargées en éléments métalliques, un système de traitement à été mis en place avec 2 stalles calcaires. Les eaux du site font l'objet d'un suivi mensuel afin de s'assurer de leur bonne qualité. Ce suivi sera maintenu tant que la qualité des eaux de la résurgence issue de l'excavation ne sera pas satisfaisante pour être rejetée directement dans le milieu naturel.

La zone de traitement des eaux est toujours sous police des mines.

Plusieurs zones d'anomalies supérieures au bruit de fond géologique du secteur ont été recensées, sans mise en évidence d'un impact au vu de l'usage du site.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

# Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 07/03/2022

Description<sup>3</sup> : Ancien site d'extraction de minerais d'uranium exploité de mars 1979 à août 1980. Le site a fait l'objet de travaux miniers (mine à ciel ouvert). A partir de 1981, la mine à ciel ouvert a été mise en eau dans l'attente de travaux d'aménagement.

En 1991, le site a été réaménagé. La mine à ciel ouvert a été comblée par des stériles et produits de décapage. Les stériles en excès ont été stockés au nord de la mine et subsistent encore.

De plus, 19000 tonnes de terre végétale ont été épandues sur le site.

Les écoulements des eaux ont été reconstitués et des clôtures ont été mises en place.

En 1999, le SEPA s'est chargé de l'étude du traitement des eaux provenant des émergences de la mine à ciel ouvert. Les eaux étant de pH trop bas et chargées en éléments métalliques, un système de traitement à été mis en place avec 2 stalles calcaires. Les eaux du site font l'objet d'un suivi mensuel afin de s'assurer de leur bonne qualité. Ce suivi sera maintenu tant que la qualité des eaux de la résurgence issue de l'excavation ne sera pas satisfaisante pour être rejetée directement dans le milieu naturel.

La zone de traitement des eaux est toujours sous police des mines.

Plusieurs zones d'anomalies supérieures au bruit de fond géologique du secteur ont été recensées, sans mise en évidence d'un impact au vu de l'usage du site.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

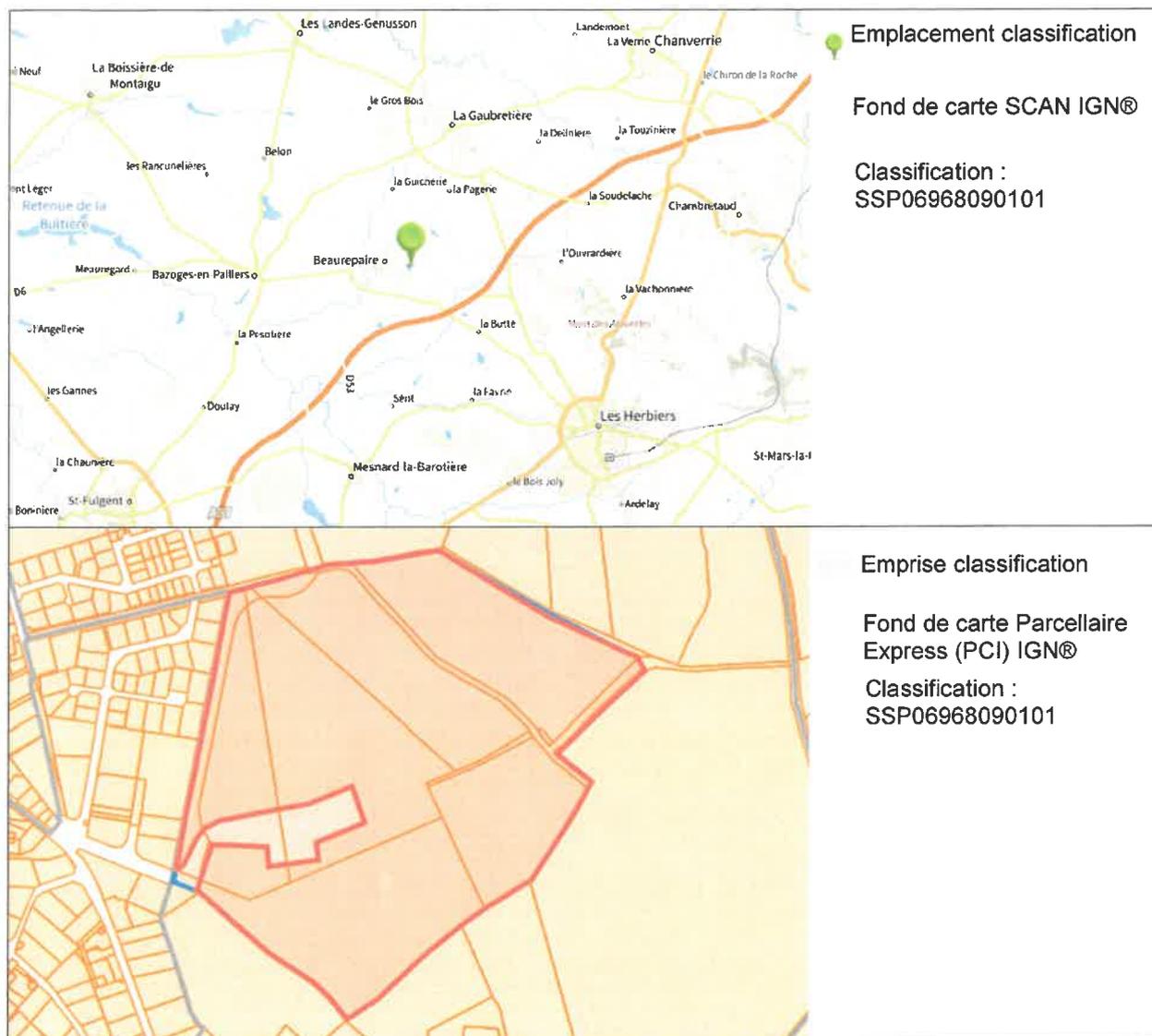
## Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Beaurepaire	1	ZH	0006	85
Beaurepaire	1	ZH	0009	85
Beaurepaire	1	ZH	0011	85
Beaurepaire	1	ZH	0012	85
Beaurepaire	1	ZH	0013	85
Beaurepaire	1	ZH	0020	85
Beaurepaire	1	ZH	0021	85

Beaurepaire	1	ZH	0175	85
Beaurepaire	1	ZH	0176	85
Beaurepaire	1	ZH	0177	85
Beaurepaire	1	ZH	0178	85
Beaurepaire	1	ZH	0179	85
Beaurepaire	1	ZH	0180	85
Beaurepaire	1	ZH	0182	85

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :-120193.05787761259, Lat. :5927212.436983926

Superficie estimée : 193080 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.